



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

26 mars 2021

Préparé par l'Équipe
de la Chaire

Regard sur le budget du Québec 2021-2022

Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale



Manifestement, le retour à l'équilibre budgétaire sera parsemé d'embûches, forçant le gouvernement à faire des choix. Que l'on pense à la mise en place d'un plan de résorption des déficits de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* après la fin de sa suspension, au plus grand nombre d'années pour parvenir à équilibrer le budget, à la manière de combler les écarts à résorber grandissants ainsi qu'aux pressions potentielles sur les dépenses de santé.



Luc Godbout,
titulaire de la Chaire

Faits saillants de finances publiques et de politique fiscale



1. La chute du PIB réel en 2020, la plus forte baisse depuis 1982.
2. Une création d'emplois qui va rapidement devenir anémique, causé par la transition démographique.
3. Un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2027-2028, mais conditionné par d'importants écarts à résorber.
4. La *Loi sur l'équilibre budgétaire* est temporairement suspendue, mais les versements au Fonds des générations sont maintenus.
5. Les revenus autonomes du gouvernement retrouveront le niveau pré-COVID dès 2021-2022.
6. Après une croissance de 15,1 % à cause de la pandémie, les dépenses de portefeuilles vont décroître en 2021-2022 et 2022-2023.
7. Le PQI 2021-2031 s'élève à 135 G\$ et 57 % des investissements en infrastructure sont planifiés dans les cinq premières années.
8. Les ratios de dette au PIB augmentent et les cibles de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations ne seront pas atteintes. La Loi sera revue.
9. Le crédit pour maintien à domicile des aînés est bonifié et la réduction du crédit en fonction du revenu est accentuée.
10. Le taux d'imposition des PME est réduit de 4,0 % à 3,2 % et plusieurs mesures visent à augmenter les investissements des sociétés.



Faits saillants

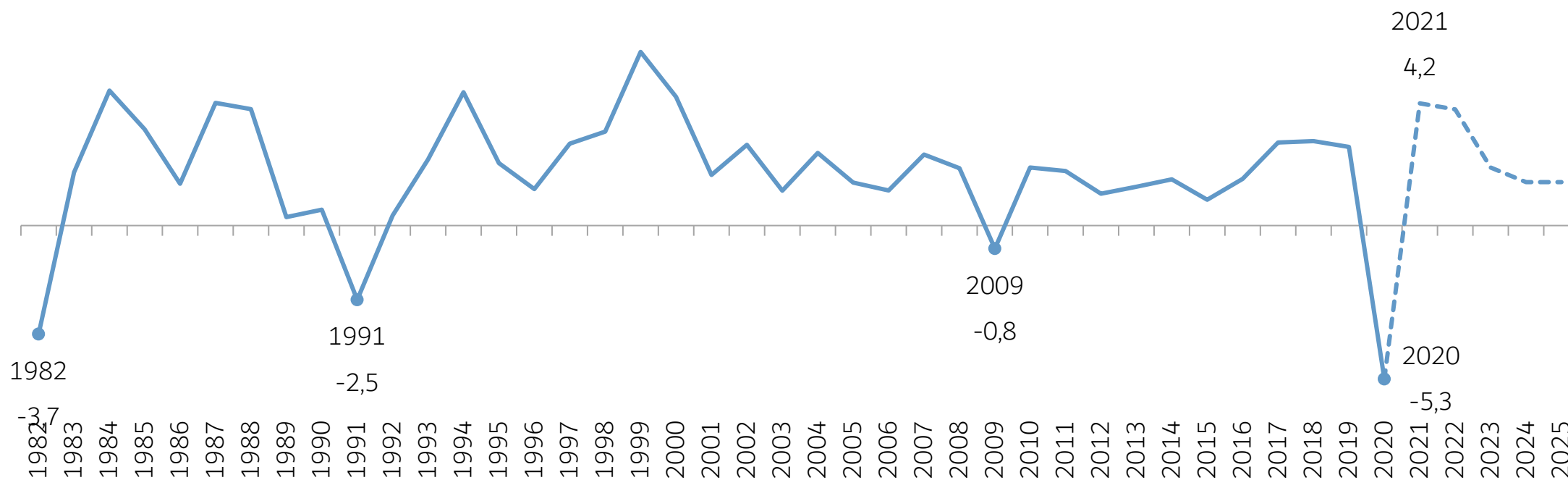
L'économie

Perspectives économiques – Évolution du PIB



- La croissance économique vigoureuse de 2019, a chuté fortement en 2020 et devrait rebondir en 2021.
- La croissance réelle de moyen terme tendra ensuite vers 1,5 % annuellement.

Taux de croissance du PIB réel (en pourcentage)



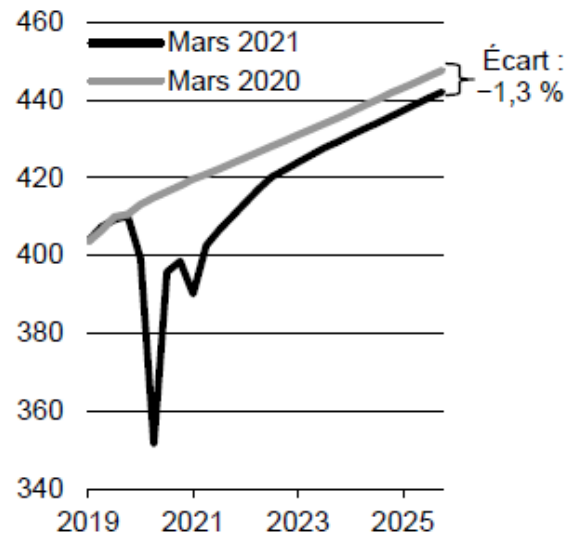
- En tenant compte de l'évolution des prix, le PIB nominal décroît de 4,0 % en 2020 et augmentera de 6,0 % en 2021.

Écart de production

- Le choc pandémique a causé des effets négatifs sur l'économie qui perdureront un certain temps (pertes d'emploi, secteurs au ralenti dont hébergement et restauration, fermeture permanente de certaines entreprises, etc.).
- L'économie québécoise se situera donc sous sa tendance de long terme.
- Le gouvernement estime que cet écart avec le PIB réel sera encore de 1,3 % en 2025. L'écart avec le PIB nominal serait alors de 2,2 %.

Prévision du PIB réel au Québec

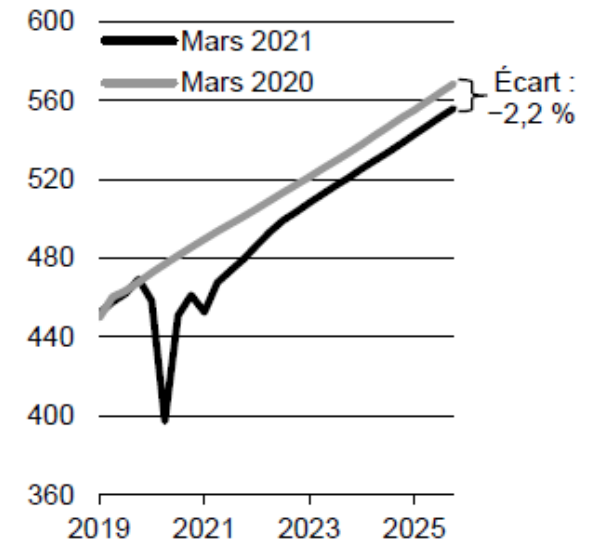
(en milliards de dollars enchaînés de 2012)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Prévision du PIB nominal au Québec

(en milliards de dollars)

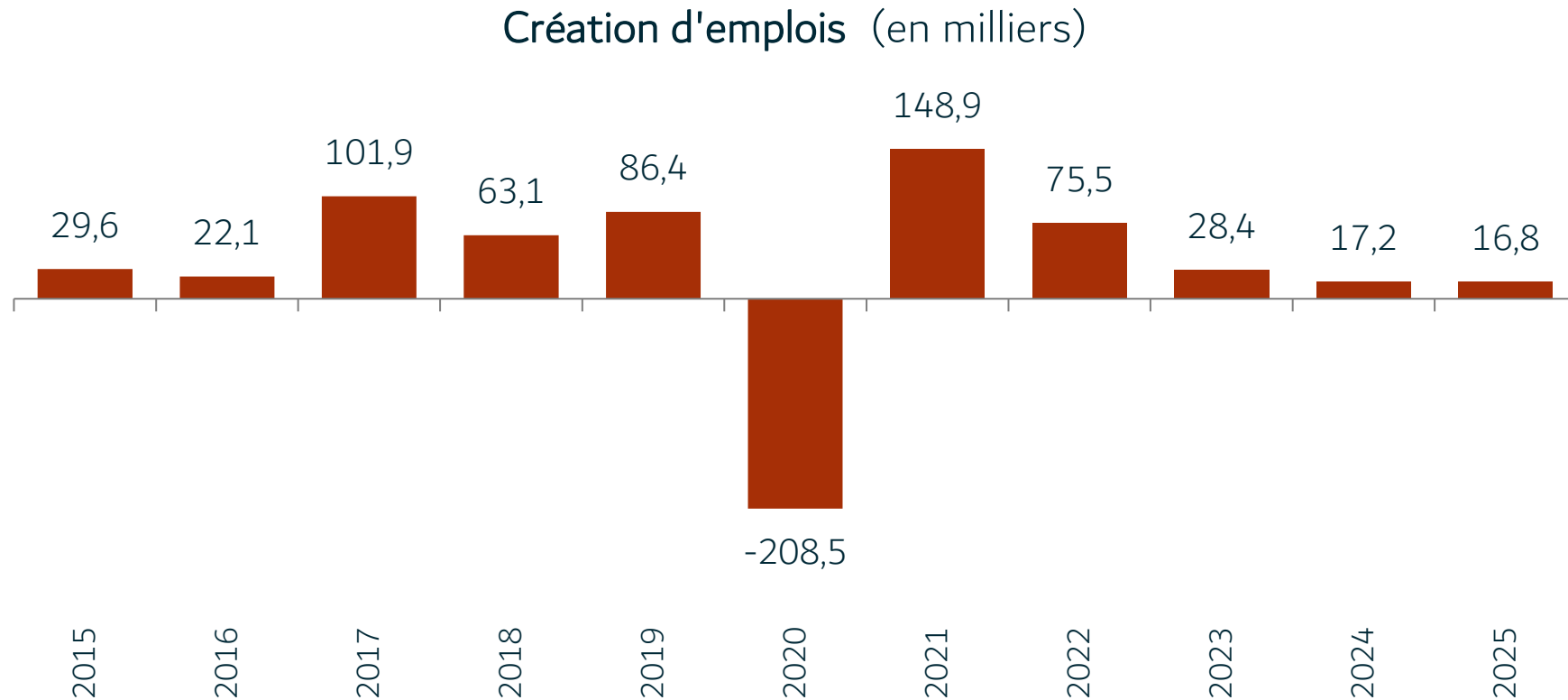


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Perspectives économiques – Marché du travail



- On s'intéresse au marché du travail, car il affecte ultimement le rendement de certaines assiettes dont celle de l'impôt sur le revenu des particuliers.
- L'emploi a chuté de 208 500 en 2020. Le niveau d'avant la pandémie devrait être atteint et dépassé vers la fin 2022.
- Après 2022, la création annuelle d'emploi est fortement ralentie par la transition démographique. Ces niveaux de création d'emploi n'ont jamais été aussi bas dans la dernière décennie.



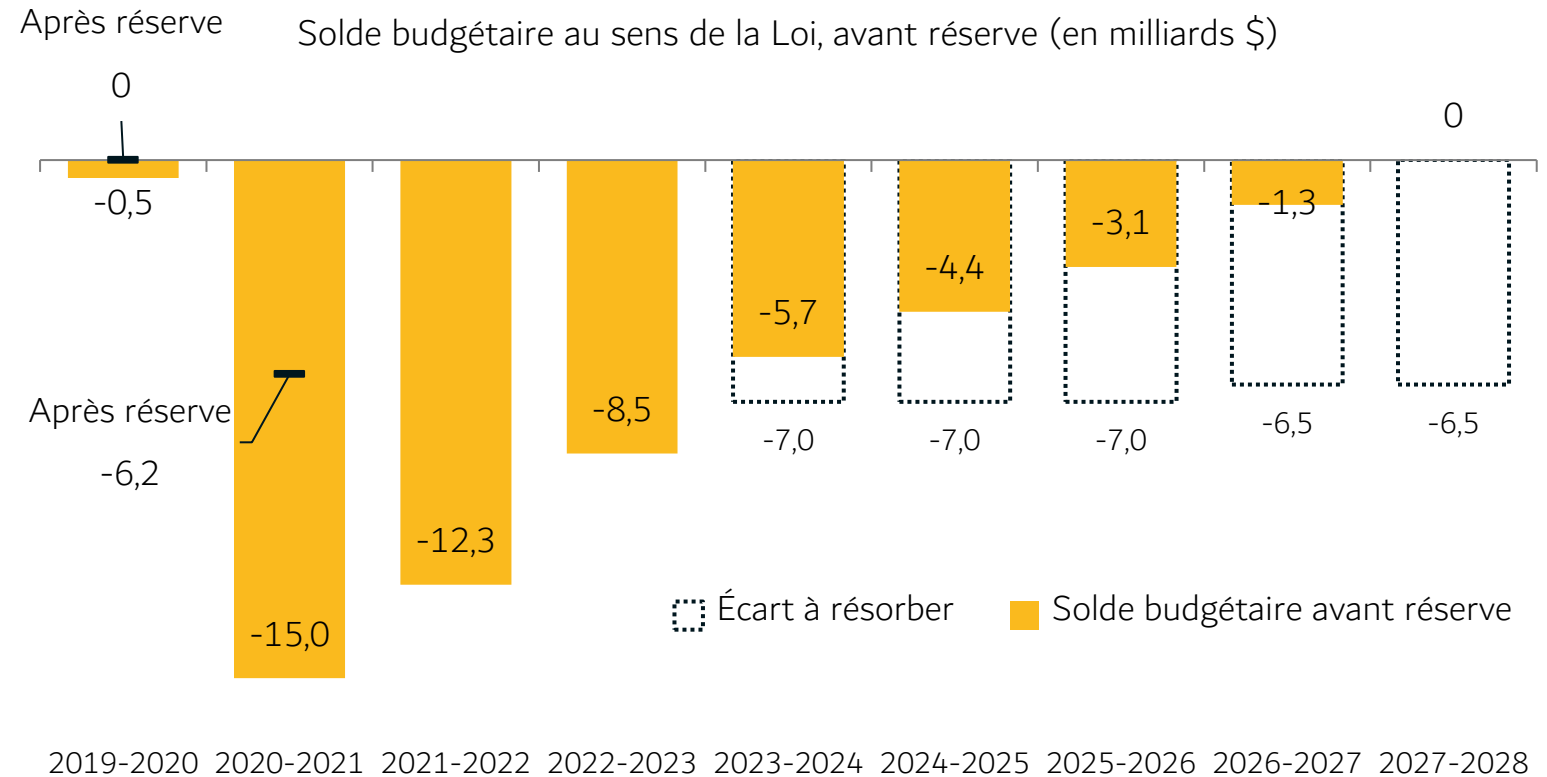


Faits saillants

Les finances publiques

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

- 2020-2021 : le déficit budgétaire est estimé à 15 G \$ avant utilisation de la réserve de stabilisation.
- 2021-2022 à 2027-2028 : le déficit budgétaire au sens de la Loi, passera de 12,3 G\$ à 0 \$.
- Mais, pour y arriver, il y a un important écart à résorber de 1,3 G\$ qui s'ajoute chaque année à partir de 2023-2024 et qui atteint 6,5 G\$ en 2027-2028.
- À noter que les moyens pour y parvenir ne sont pas indiqués, mais des arbitrages devront être faits.



* La réserve de stabilisation facilite la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement, car elle peut être utilisée advenant un solde budgétaire inférieur à zéro. La réserve agit comme un compte, constitué des excédents dégagés, mais elle n'est pas composée de liquidités excédentaires. En d'autres mots, la réserve n'est pas de l'argent en banque.

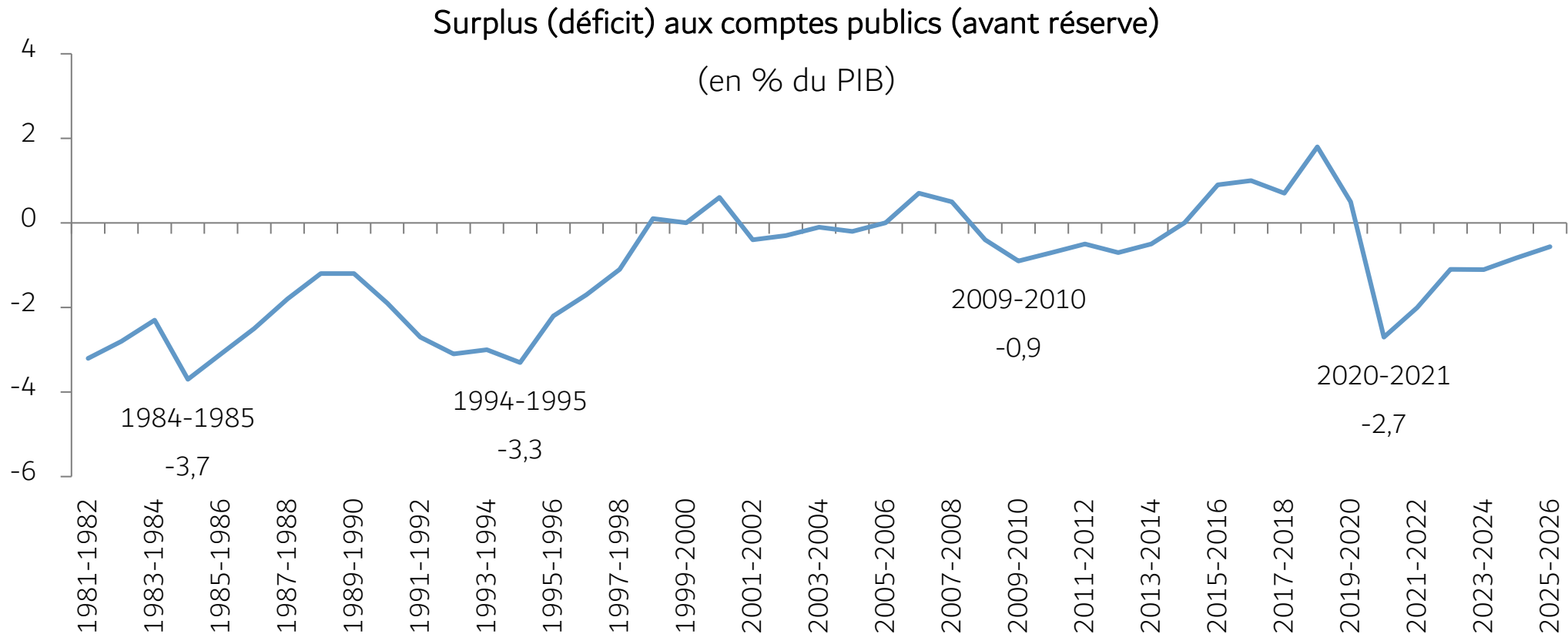
Suspension de la Loi sur l'équilibre budgétaire



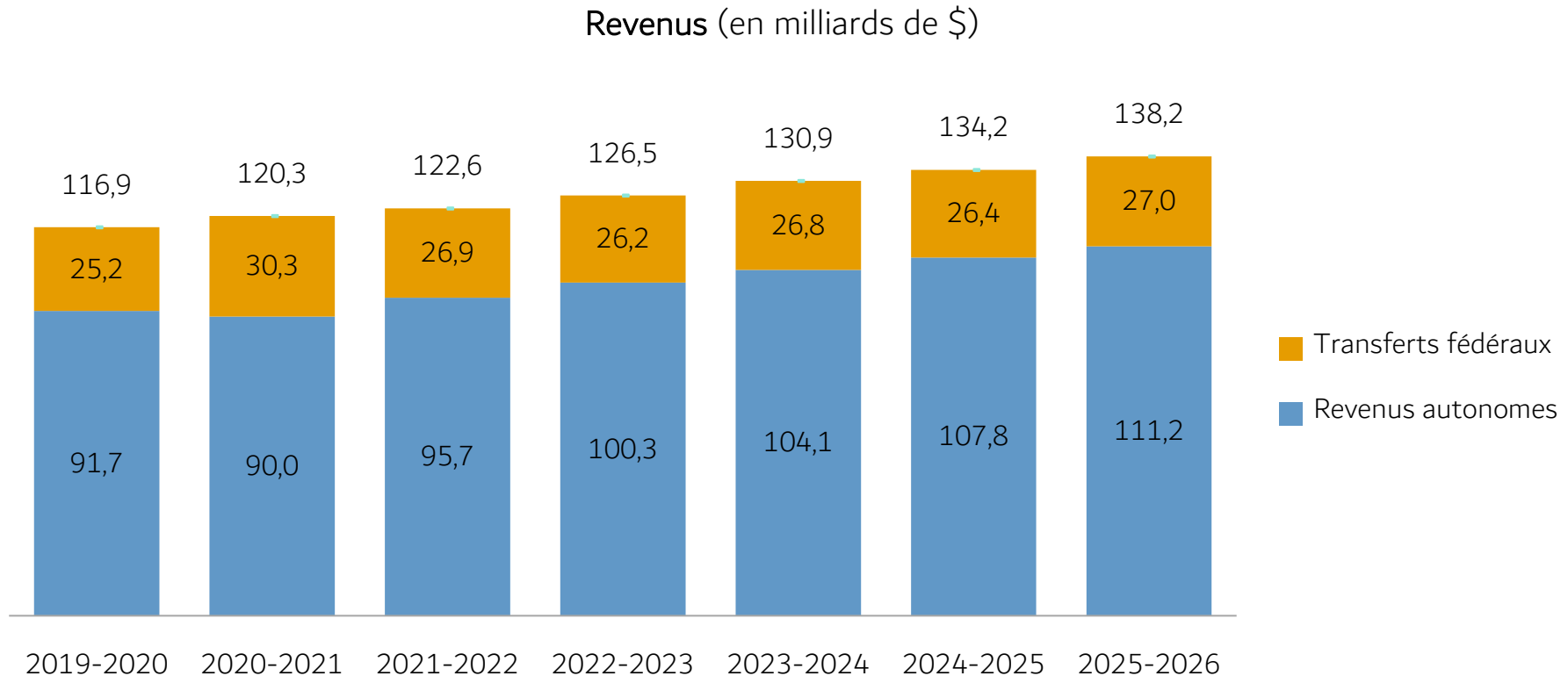
- En cas de déficit supérieur à 1 G\$, la *Loi sur l'équilibre budgétaire* oblige à présenter un plan de résorption des déficits sur 5 ans.
- Le gouvernement proposera des modifications législatives visant à **suspendre la Loi**.
 - ➔ Cette suspension lui permet de ne pas avoir à présenter de plan de résorption du déficit.
 - ➔ Rappelons que la Loi a aussi été suspendue après la crise financière de 2008-2009.
- Le retour à l'équilibre budgétaire est toutefois prévu pour 2027-2028.

Solde budgétaire sur PIB

- Le déficit atteint 2,7 % du PIB en 2020-2021.
- Son importance relative excède de loin celle de la grande récession de 2008, mais est moindre que les ratios déficits-PIB observés en 1984-1985 et en 1994-1995.



- Pris globalement, les revenus de l'État ont continué de croître en 2020-2021, grâce aux transferts fédéraux. De ces transferts, plus de 4 G\$ découlent des ententes particulières en lien avec la COVID-19.
- Les revenus autonomes ont diminué en 2020-2021, mais dès 2021-2022 il est prévu qu'ils recommencent à croître. À partir de 2023-2024, la croissance sera presque équivalente au taux de croissance du PIB.



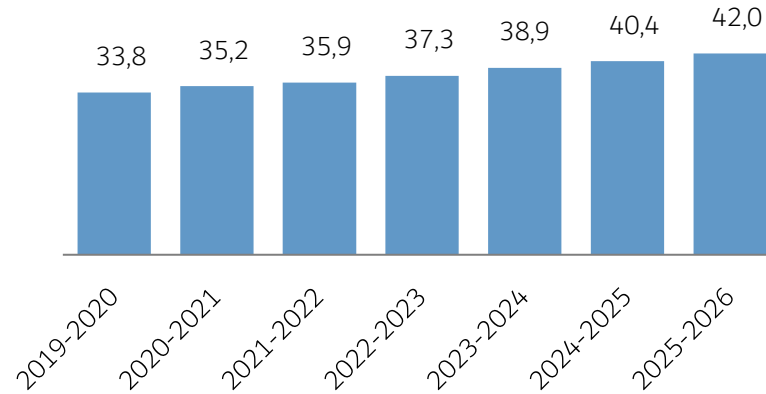
Revenus autonomes



- Malgré la pandémie, dans la foulée des prestations (PCU, PCRE, etc.), les recettes de l'impôt sur le revenu ont crû en 2020-2021.
- Les taxes à la consommation diminuent en 2020-2021 avant de reprendre la tendance haussière les années suivantes.
- Les impôts des sociétés sont plus volatiles; ils subissent une variation à la baisse et ce n'est que 5 ans plus tard que leur niveau excèdera celui atteint en 2019-2020.

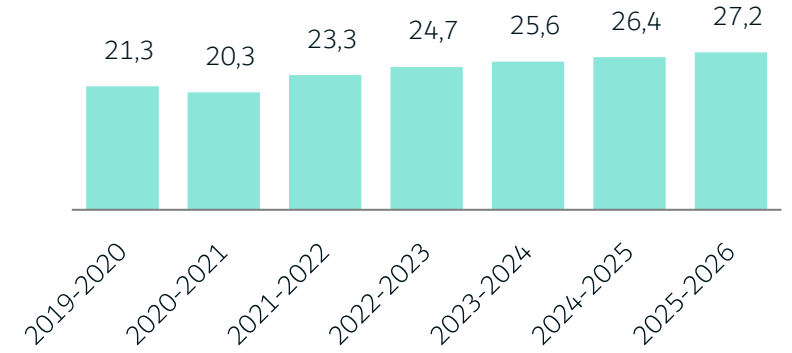
Impôt sur le revenu des particuliers

(en milliards de \$)



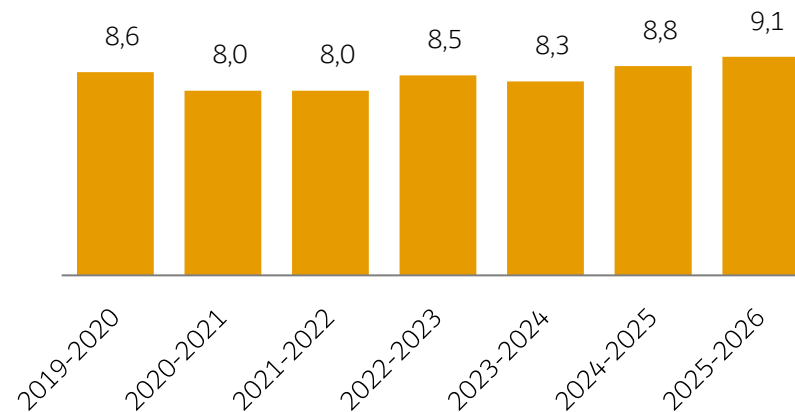
Taxes à la consommation

(en milliards de \$)



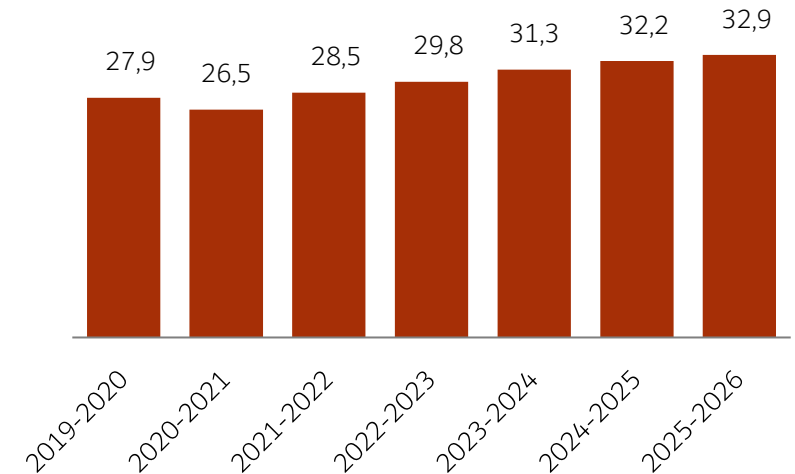
Impôts de sociétés

(en milliards de \$)

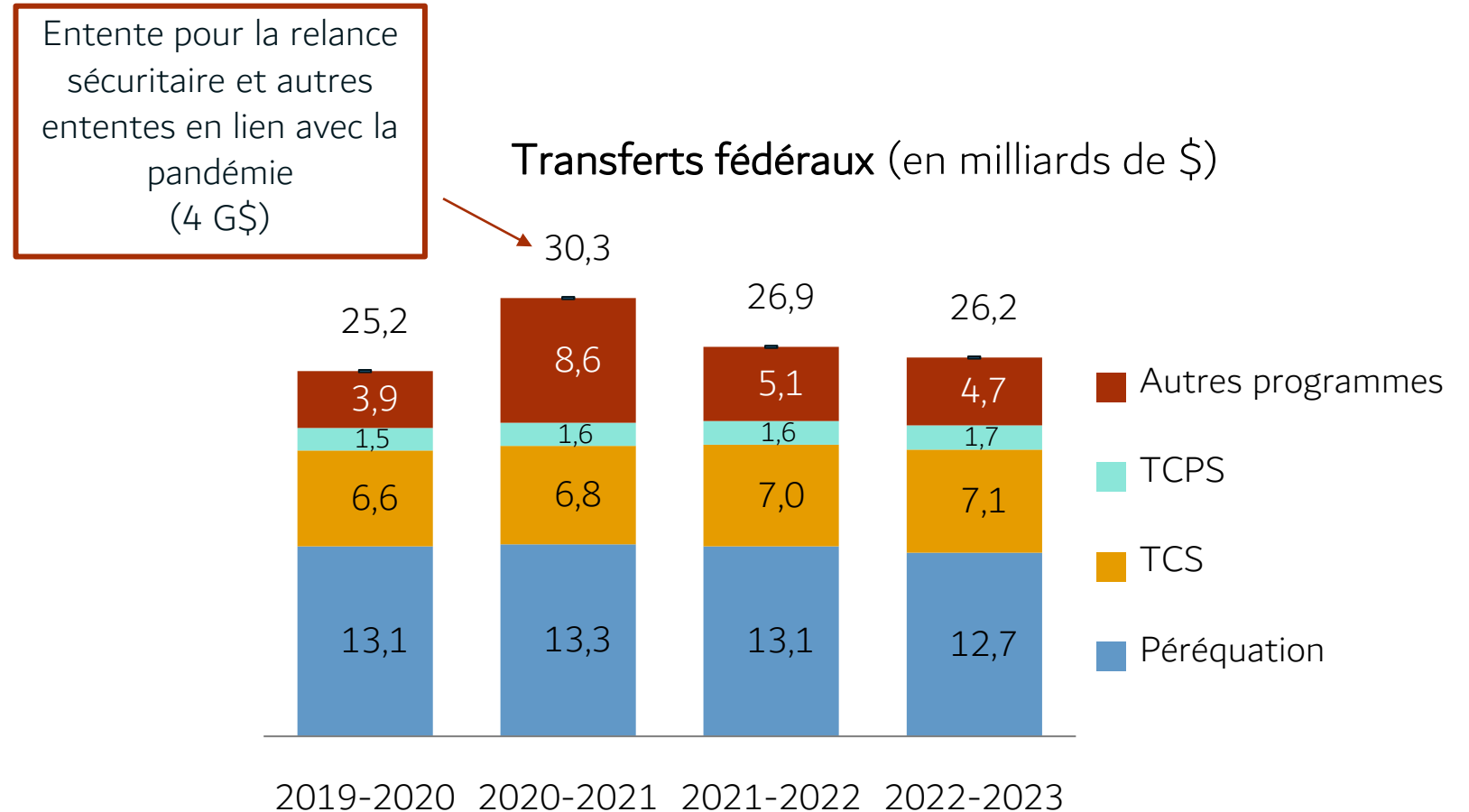


Autres revenus autonomes

(en milliards de \$)



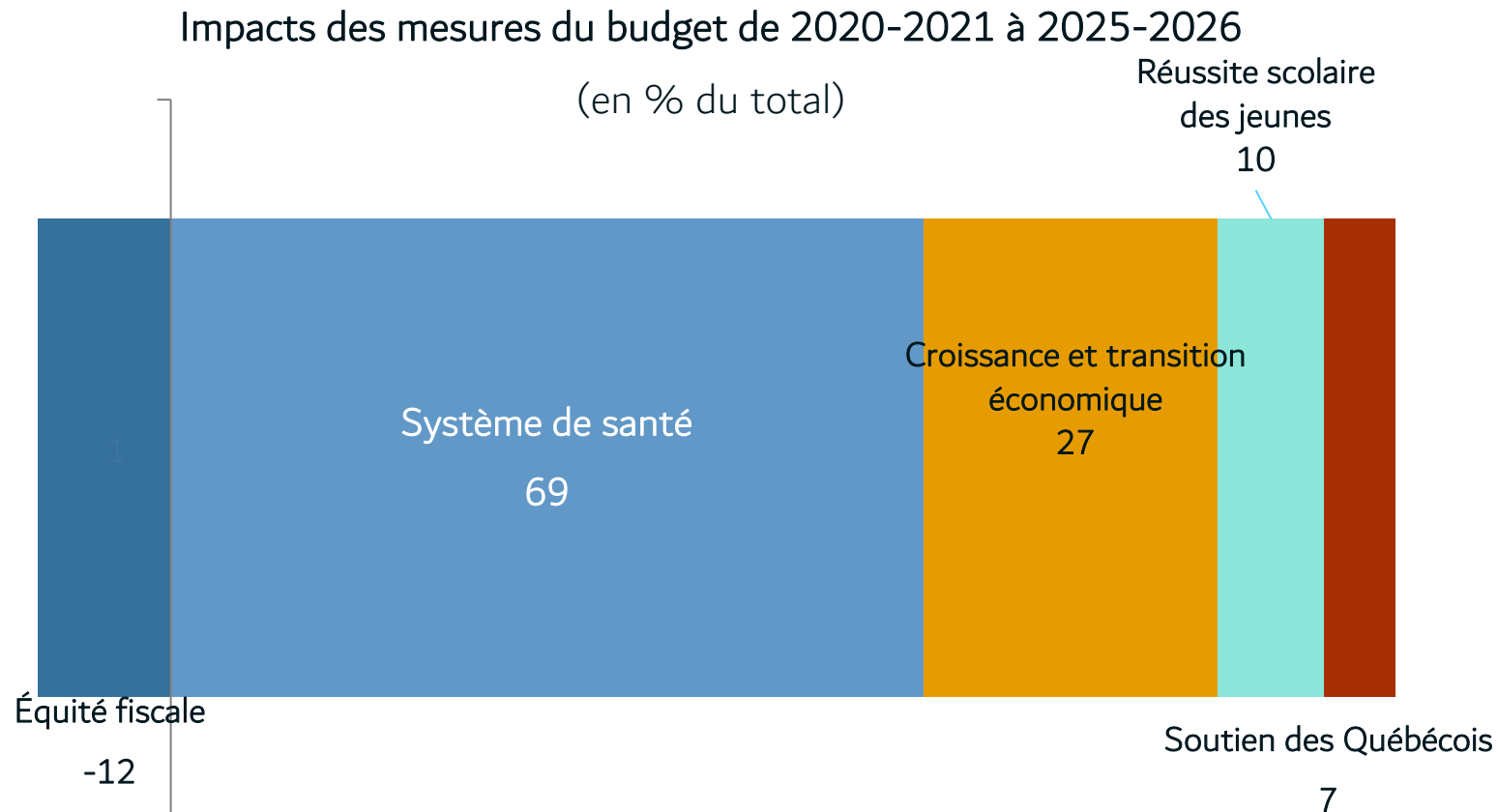
- La hausse de la composante « autres programmes » des transferts fédéraux s'explique par les ententes fédérales-provinciales liées à la COVID-19.
- Si le TCPS et le TCS sont ensuite relativement constants jusqu'en 2022-2023, il est prévu que les montants provenant de la péréquation diminuent, résultat de l'amélioration de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.



Mesures budgétaires



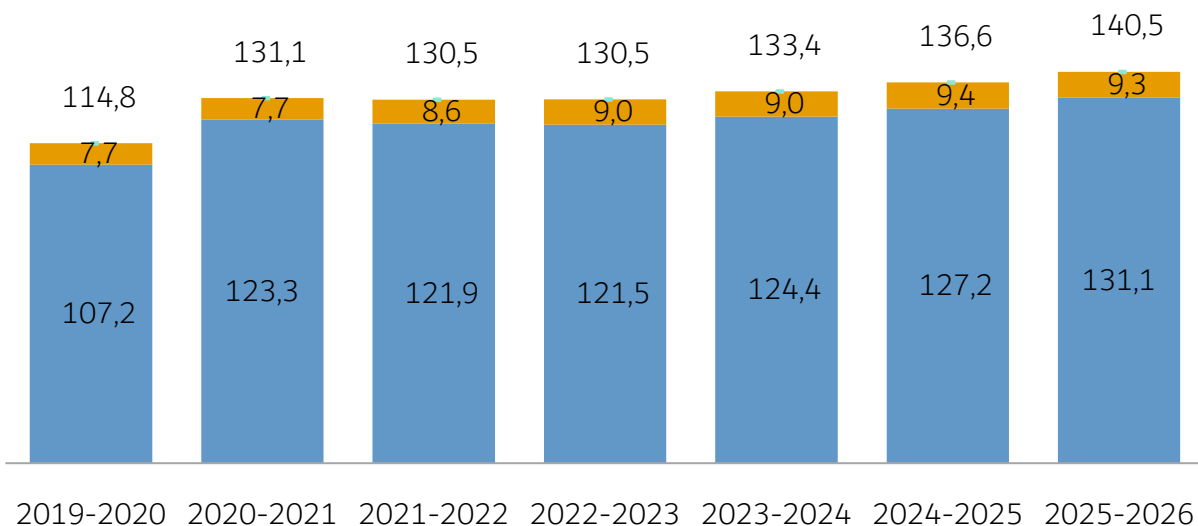
- Le budget 2021-2022 annonce 15 G\$ d' « investissement » entre 2020-2021 et 2025-2026 pour renforcer le système de santé, appuyer la réussite scolaire, accélérer la croissance et la transition vers la nouvelle économie;
- De ces initiatives, 69 % visent à renforcer le système de santé.



Dépenses

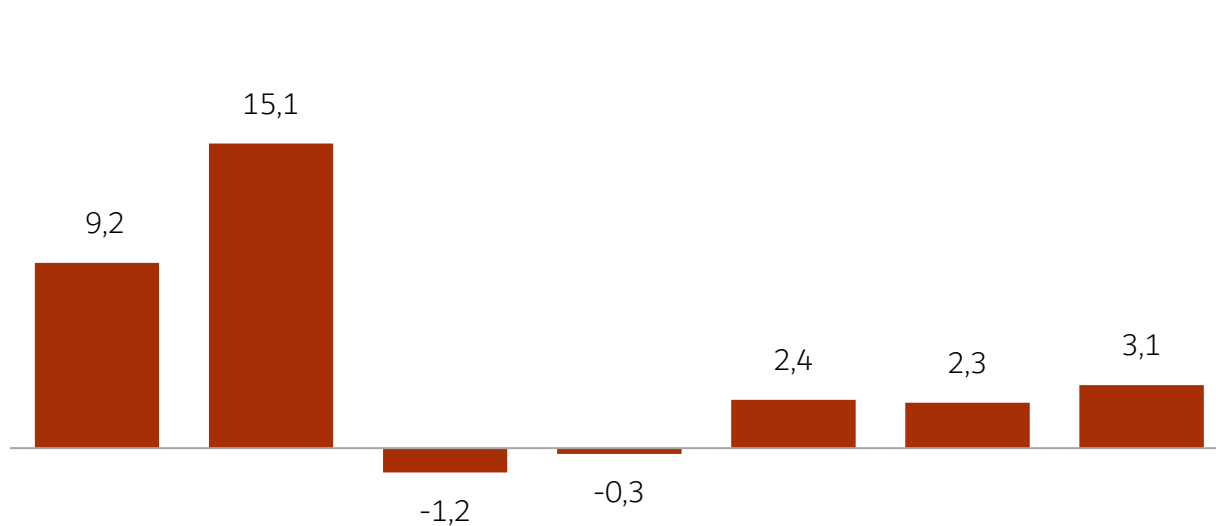
- Même avant la pandémie, la croissance des dépenses de portefeuilles était forte. Avec la pandémie, les dépenses de portefeuille ont significativement augmenté en 2020-2021 pour une croissance de 15,1 % (incluant les changements de normes comptables et les dépenses COVID-19).
- Compte tenu du caractère ponctuel de certaines dépenses, elles diminueront en 2021-2022 de 1,2 % et de 0,3 % en 2022-2023.
- Malgré l'endettement plus élevé, le service de la dette n'augmente pas en 2020-2021. Toutefois, il augmentera dans les années suivantes.

Dépenses (en milliards de \$)



■ Dépenses de portefeuilles ■ Service de la dette

Taux de croissance annuel des dépenses de portefeuilles (en %)



2019-2020 2020-2021 2021-2022 2022-2023 2023-2024 2024-2025 2025-2026

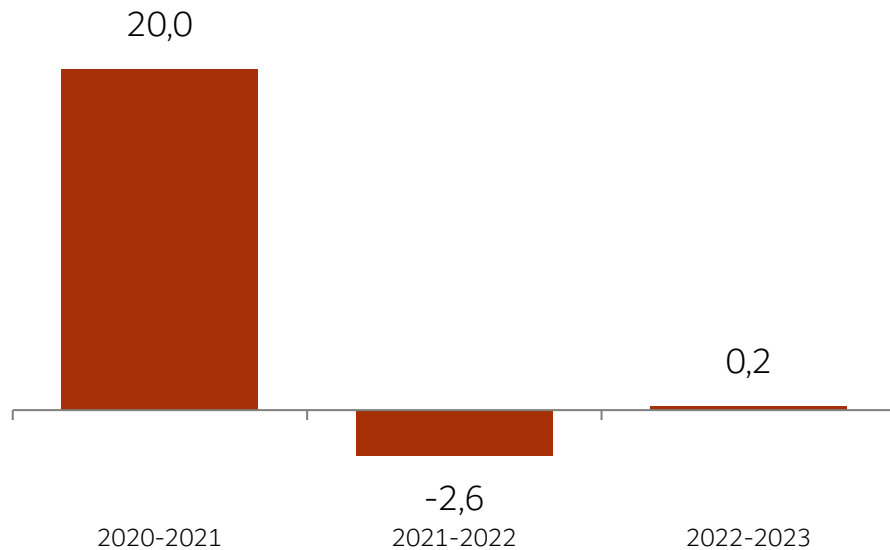
Note : incluant les changements de normes comptables et les dépenses COVID-19.

Dépenses de santé

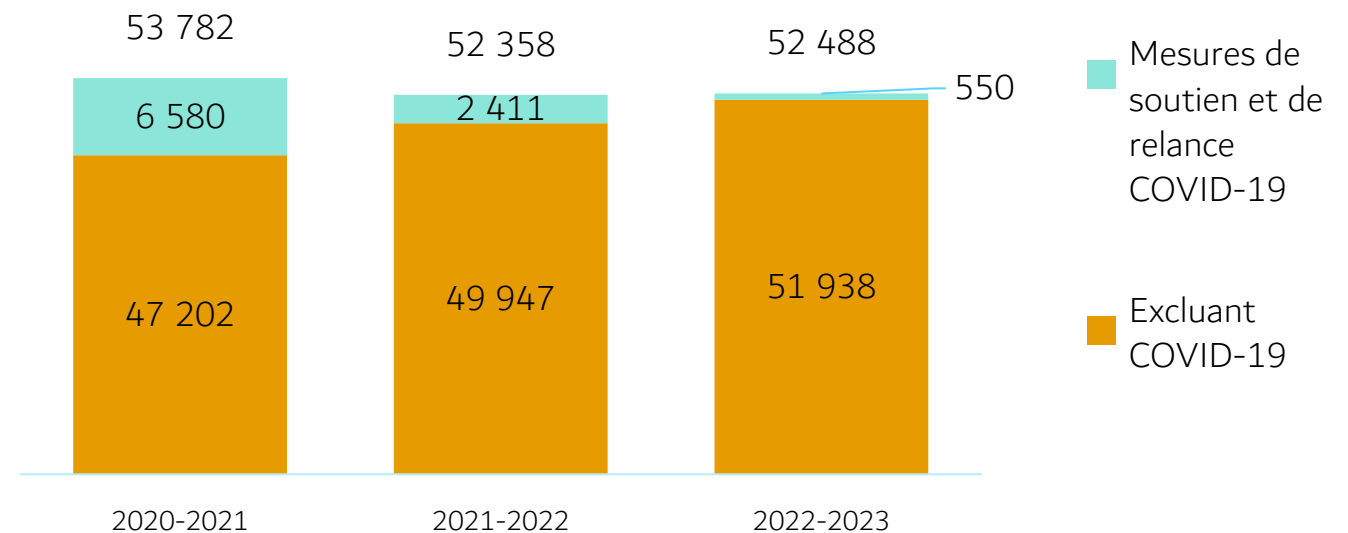


- Après une croissance de 20 % en 2020-2021 causée par des dépenses pandémiques, il y a décroissance des dépenses de portefeuilles en santé de 2,6 % en 2021-2022 puis une légère croissance de 0,2 % en 2022-2023.
- Les mesures de soutien et de relance COVID-19 dans le portefeuille Santé et Services sociaux ont atteint 6,5 G\$ en 2020-2021, elles atteindront 2,4 G\$ en 2021-2022. Ces dernières seraient limitées à 550 M\$ en 2022-2023.

Croissance annuelle des dépenses de Santé et Services sociaux (en %)



Santé et Services sociaux, avec mesures de soutien et de relance COVID-19 (en millions de \$)



Coût de maintien des services

- Le coût de maintien* des services représente l'augmentation budgétaire nécessaire pour assurer le même niveau de service, d'une année à l'autre (1,9 G\$ en 2021-2022).
- L'écart entre le coût de maintien et les dépenses de programmes prévues dans le budget, lorsqu'il est positif représente un ajout aux programmes ou une augmentation de services → augmentation de service de près de 3,3 G \$ en 2021-2022 (ou 3,8 % par rapport aux dépenses de programmes de 2020-2021).

		Total (en M\$)	Santé et Services sociaux	Éducation et Enseignement supérieur
Dépenses de programmes réalisées en 2020-2021	(A)	86 292	42 770	22 319
Coût de maintien des services	(B)	1 886	944	613
Coût des programmes maintenus en 2021-2022	(C) = (A + B)	88 178	43 714	22 932
	(variation en % par rapport à 2019-2020)	2,2	2,2	2,7
Dépenses de programmes annoncées en 2021-2022	(D)	91 470	45 037	23 566
	(variation en % par rapport à 2019-2020)	6,0	5,3	5,6
Ajout aux programmes	(D-C)	3 291	1 323	634
	(hausse en % par rapport à 2019-2020)	3,8	3,1	2,8

Source : Conseil du trésor (2021) *Stratégie de gestion des dépenses – Renseignements supplémentaires Un Québec résilient et confiant Budget de dépenses 2021-2022*, p. 11

Dépenses de portefeuilles ou dépenses de programmes ?

Les dépenses de portefeuilles

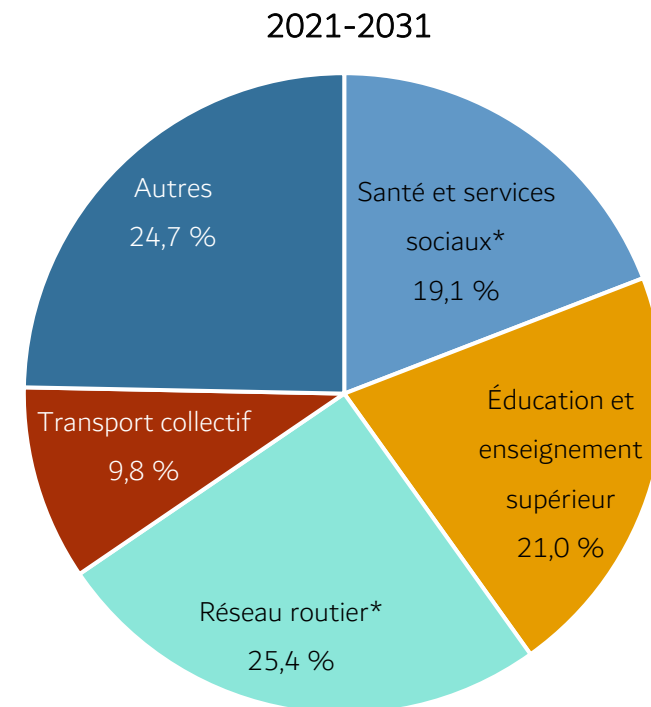
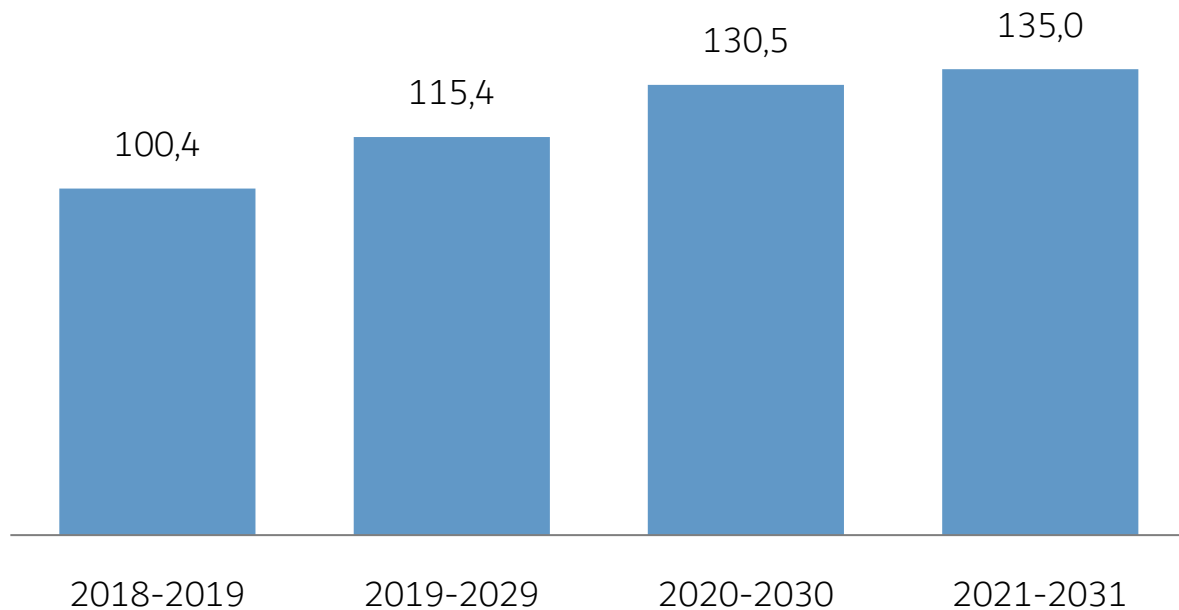
- = Dépenses de programmes (celles des ministères)
- + Autres dépenses
 - = Dépenses des entités financées par leurs revenus propres
 - + Dépenses financées par le régime fiscal

* L'évaluation du coût de maintien du niveau de services ne tient pas compte des mesures mises en œuvre en raison de la crise sanitaire et de la relance de l'économie, puisque la majorité de celles-ci sont de nature temporaire.

Plan québécois des infrastructures (PQI)

- Le PQI planifie les investissements du Québec sur un horizon de 10 ans.
- Le PQI 2021-2031 s'élève à 135 G\$.
- C'est le réseau routier qui obtient la plus grande part avec 25,4%.

Valeur établie du PQI (en milliards de \$)

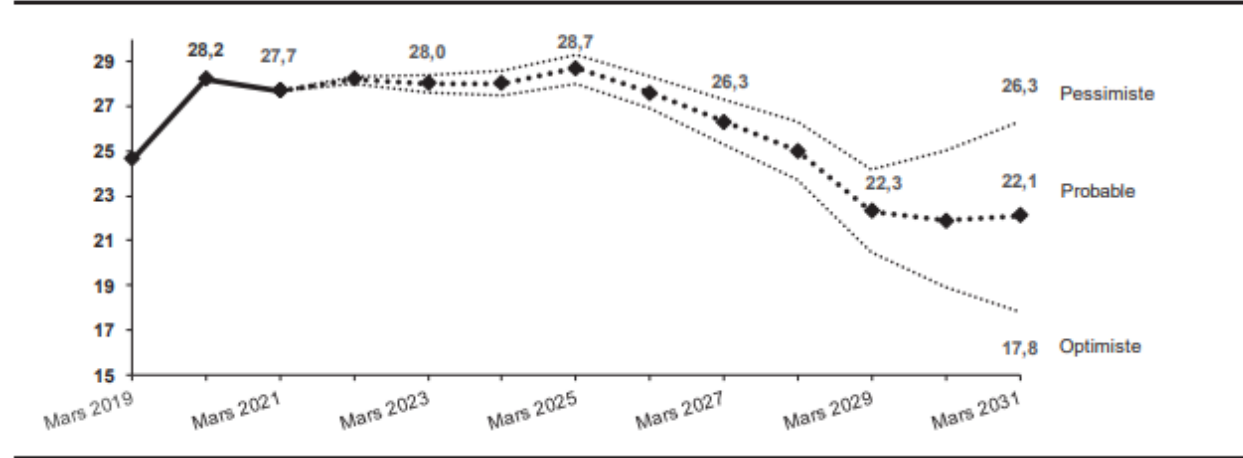


* Contient la portion de l'enveloppe centrale pour la réalisation de projets majeurs à l'étude spécifiquement réservée à ces secteurs.

Plan québécois des infrastructures (PQI)

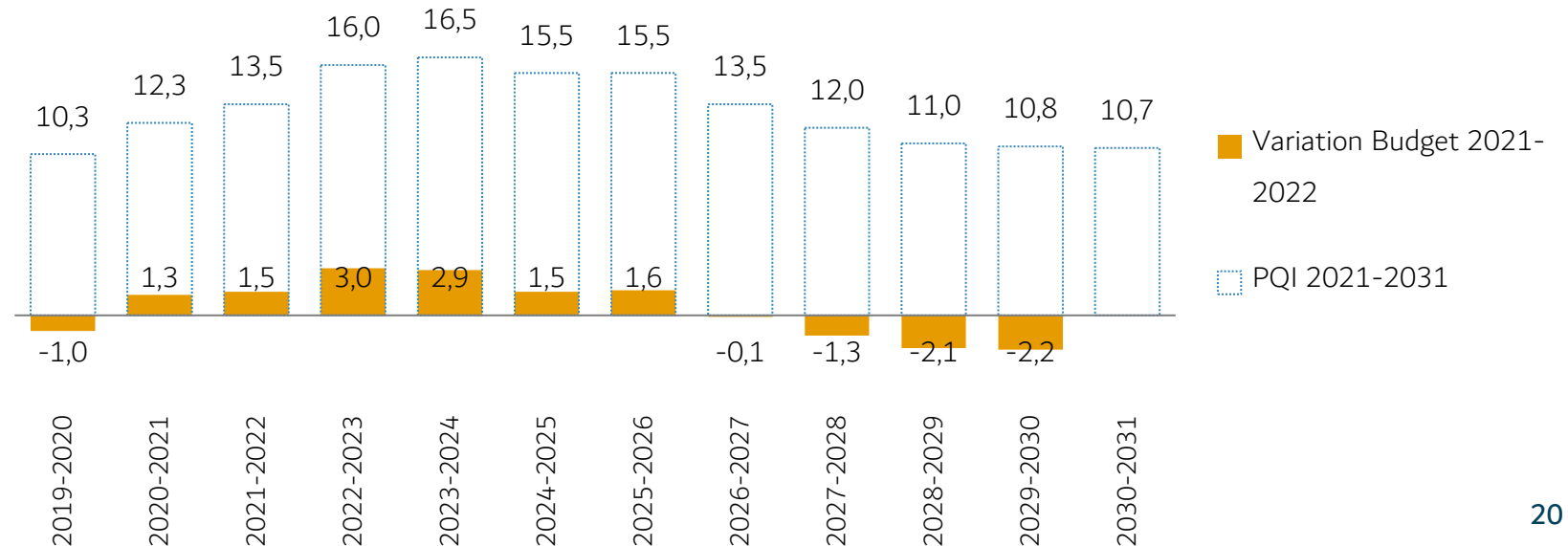
- Le déficit de maintien des actifs (DMA) associé aux infrastructures en mauvais état appartenant aux organismes publics est évalué à 27,7 G\$ en mars 2021.

Évolution anticipée du DMA des organismes publics (en milliards de dollars)



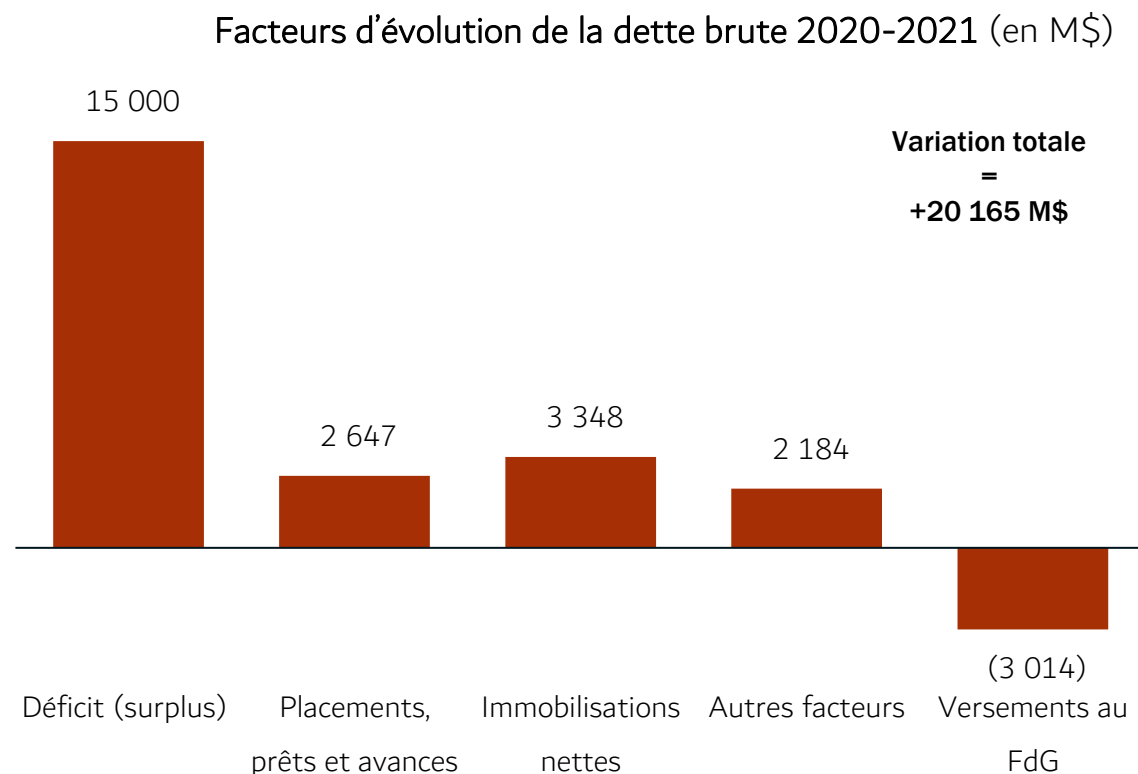
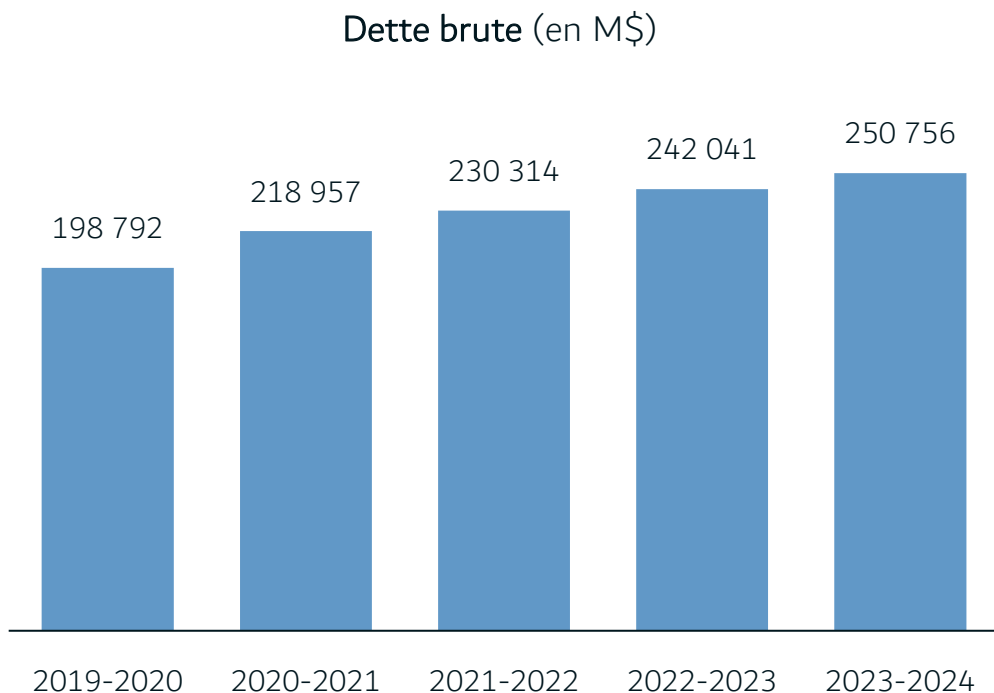
- Avec l'accélération des investissements en infrastructures, 57 % de ceux prévus au PQI 2021-2031 sont planifiés dans les 5 premières années.

Investissements annuels (en milliards de \$)



Dettes brutes

- La dette brute devrait s'établir à près de 219 G\$ au 31 mars 2021, en croissance de 10,1 % par rapport à l'année précédente.
 - Évidemment, cette progression est majoritairement attribuable au déficit de 15 G\$ en 2020-2021, mais elle est due également aux placements, prêts et avances consentis (2,6 G\$), aux immobilisations nettes (3,3 G\$) et à d'autres facteurs (2,2 G\$). Les versements au Fonds des générations sont appliqués à l'encontre de la dette.

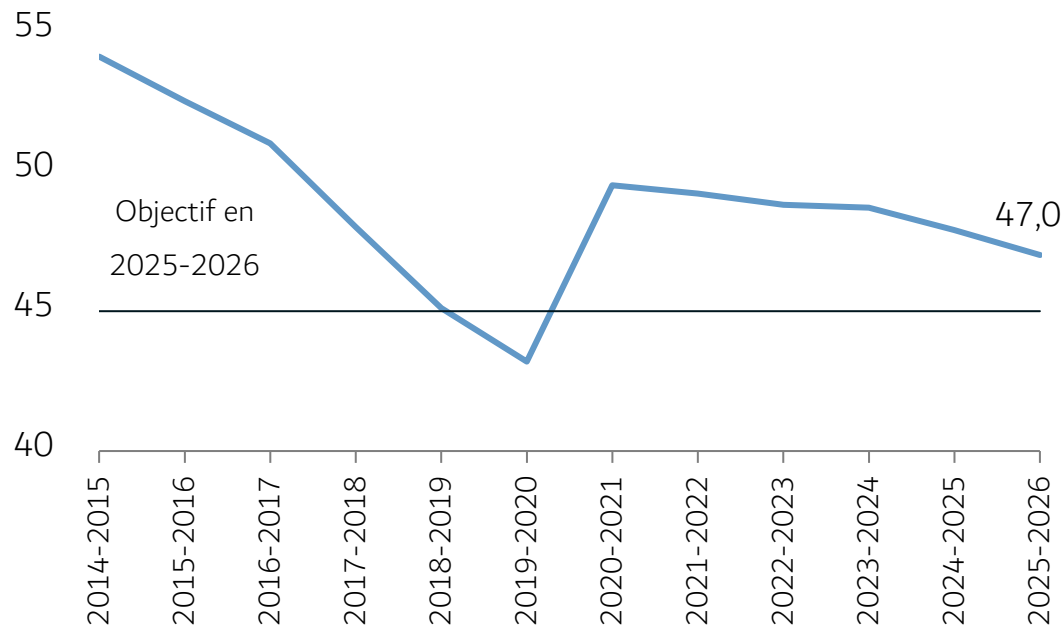


Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

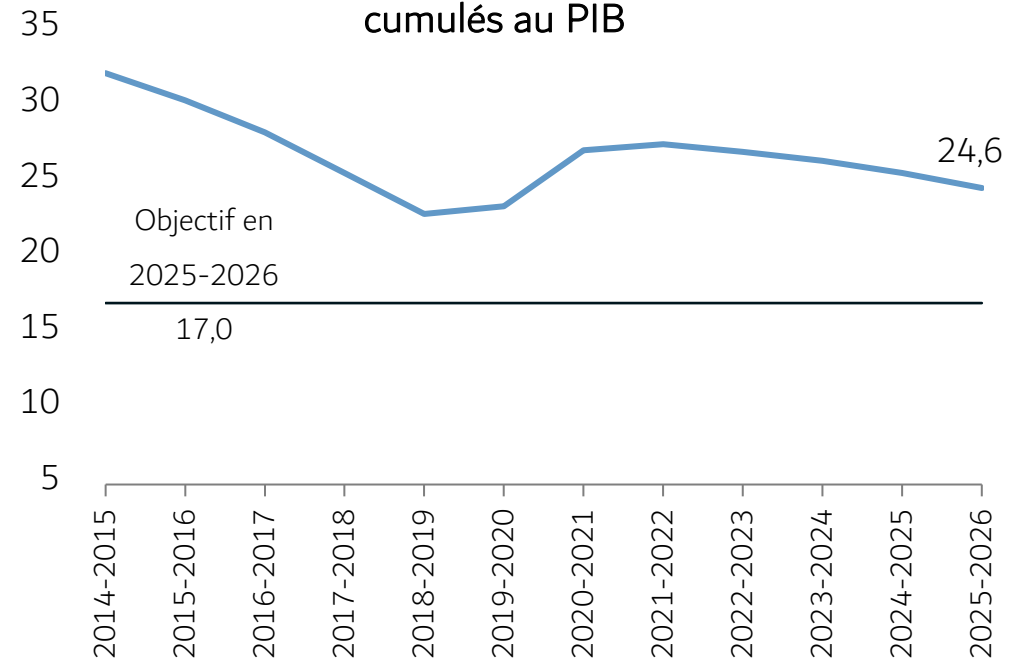


- Le ratio de la dette brute au PIB atteindra 47 % au 31 mars 2026, ne permettant pas l'atteinte des objectifs de la Loi (45%).
- Il en va de même du ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB qui atteindra 24,1 % (l'objectif étant de 17%). Les données incluent l'effet du changement de norme comptable sur les paiements de transferts à compter du 31 mars 2020.
- Le gouvernement a annoncé qu'il révisera cette Loi, notamment en ce qui a trait à l'atteinte des cibles pour 2025-2026.

Ratio de la dette brute au PIB



Ratio de la dette représentant les déficits cumulés au PIB





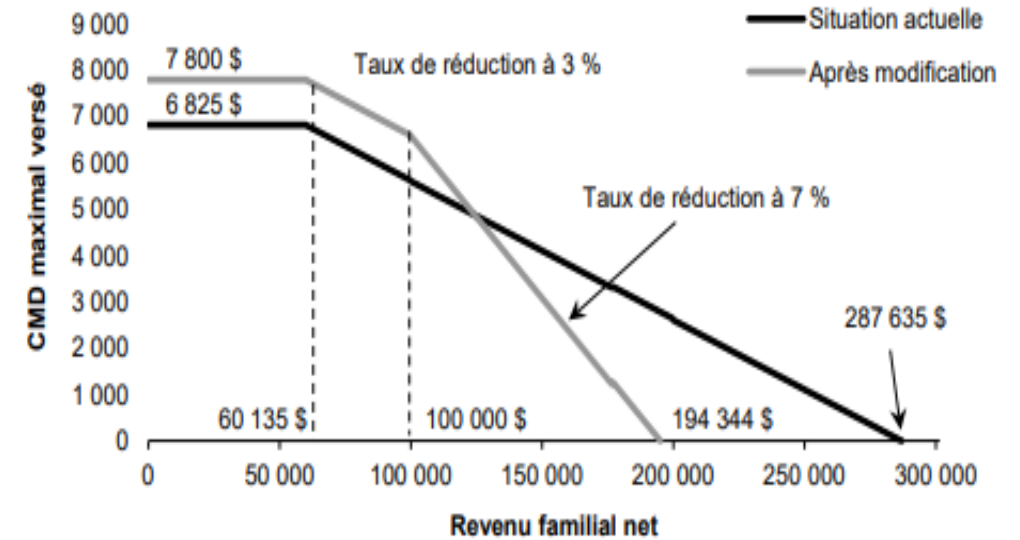
Faits saillants

La fiscalité

Modifications au crédit pour maintien à domicile des aînés (CMD)

- Augmentation graduelle du taux du crédit de 35 % à 40 % (+1 % par année de 2022 à 2026).
- Modifications aux paramètres de réduction du CMD
 - Ajout d'un deuxième seuil de réduction (taux de 7 %) pour les revenus dépassant 100 000 \$ pour les aînés autonomes à compter de 2022.
 - Ajout d'un seuil de réduction (taux de 3 %) pour les aînés non-autonomes, mais uniquement sur la bonification (de 35% à 40%) pour les revenus dépassant 61 155\$ à compter de 2022.

Bonification du CMD pour un aîné autonome demande le maximum de dépenses admissible - à terme (en \$)



- Modifications aux paramètres du CMD pour les aînés vivant dans un logement locatif.
 - Bonification du loyer mensuel maximal de 600 \$ à 1 200\$.
 - Introduction d'un « loyer mensuel minimal admissible » (plancher) de 600 \$.
- Versement automatique par Revenu Québec de certaines composantes du crédit à compter de 2022.
- Impact financier : 394 M\$ sur 5 ans.

■ Pour les étudiants

- Montant forfaitaire pour étudiants à temps plein au cégep et à l'université de 100\$ pour la session d'automne 2020 et 100\$ pour celle d'hiver 2021.
- Prise en charge des intérêts sur les prêts étudiants par le gouvernement du 1er avril 2021 au 31 mars 2022.

■ Capital coopératif Desjardins

- Réduction de 35 % à 30 % du taux du crédit d'impôt non remboursable relatif à l'acquisition d'actions à l'égard de toute action de catégorie « A » acquise après le 28 février 2021.

- Économie numérique : perception de la TVQ
 - Le Québec harmonisera le régime de la TVQ aux annonces fédérales de l'automne.
 - Obligation de percevoir la TVQ, si inscrit à la TPS.
 - TVQ sur biens corporels achetés sur des plateformes numériques étrangères mais livrés à partir d'entrepôts au Canada.
 - ex. Amazon .com
 - TVQ sur logements fournis au Québec par l'entremise d'une plateforme numérique.
 - Ex. Airbnb
 - Prévision de revenus de 811 M\$ sur 5 ans.
- Ajout de restrictions à l'obtention de mesures fiscales incitatives
 - vise notamment à s'assurer que la diffusion de contenus qui comportent des scènes de sexualité explicite ne bénéficie pas d'incitatifs fiscaux.

- Réduction du taux d'imposition des PME.
 - Taux sur la première tranche de 500 000\$ passe de 4 % à 3,2 %.
 - Ce changement de taux vient arrimer le taux du Québec à celui de l'Ontario.
 - Entreprises admissibles à la Déduction pour la petite entreprise (DPE).
 - À compter du 26 mars 2020.
 - Allègement au critère de 5 500 heures rémunérées.
 - Choix possible (pour une année d'imposition donnée terminée après le 30 juin 2020, mais avant le 1er juillet 2021): Utilisation du nombre d'heures de l'année précédente.
- Impact financier : 347 M\$ sur 5 ans.

Principales mesures fiscales touchant les sociétés

- Bonification temporaire du crédit à l'investissement et innovation (C3i).
 - Le C3i annoncé lors du dernier budget est doublé temporairement.
 - Vise notamment le matériel de fabrication/transformation et logiciels de gestion.
 - Taux du crédit varie selon la zone où le bien sera utilisé.

Taux du crédit d'impôt	Région	Sans bonification	Bonification temporaire ⁽²⁾
	– Communautés métropolitaines de Montréal et de Québec	10 %	20 %
	– Territoires confrontés à une faible vitalité économique ⁽³⁾	20 %	40 %
	– Autres territoires ou régions	15 %	30 %

- Pour biens acquis entre le 26 mars 2021 et le 1^{er} janvier 2023, ensuite on revient au taux applicable initialement.
- Impact financier : 290 M\$ sur 5 ans.

- Bonification du congé fiscal pour grands projets d'investissement
 - Mesure en place depuis budget 2013
 - Vise secteurs de la fabrication, du commerce de gros, de l'entreposage, du traitement de données, de l'hébergement de données et des services connexes ou du développement de plateformes numériques.
 - Pour investissements min. de 100 M\$ / 50 M\$ en région désignée
 - Congé d'impôt sur le revenu des sociétés et cotisations Fonds services de santé
 - Max. 15% des dépenses d'investissement admissibles, pour 15 ans
 - Bonification vise à
 - Allonger la période sur laquelle les investissements doivent être effectués
 - Devancer le moment à partir duquel le congé fiscal débute
 - Impact financier : 117 M\$ sur 5 ans

Et de plus : principales mesures budgétaires touchant les sociétés



- Investissements dans des secteurs stratégiques
 - Batteries, minéraux, aérospatiale, aluminium.
- Support à l'innovation
 - Infrastructure des centres de recherche
- Appui à la requalification de la main d'œuvre
 - Technologies de l'information, services de garde, diplomation, formation continue, reconnaissance des compétences des personnes immigrantes
- Développement économique régional
 - Secteur touristique, boissons alcooliques artisanales, secteur forestier, infrastructures
- Développement durable
 - Augmentation de la capacité des instances gouvernementales
- Promotion de la culture
 - Relance du secteur
- Maintien du PACTE et du PAUPME en réaction à la pandémie
 - Garanties de prêts/prêts, avec possibilité de radiation

Continuez de suivre les activités de la Chaire

→ <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/>

- Publications → <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/publications/>
- Événements → <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/evenements/>
- Outils et ressources → <https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/>